

| | | |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 4 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

Nufarm

TROPOTOX HERBICIDE LIQUIDE SÉLECTIF

Herbicide Liquide

CONTIENT DU MCPB

POUR POIS

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: MCPB 412 g/L
(présent sous forme de sel sodique)

No. D'HOMOLOGATION 5937 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

CONTENU NET: (4 – 200) LITRES

Nufarm Agriculture
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Conserver le contenant bien fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes, aliments et serres. Protéger le produit du gel. Éviter que la solution de pulvérisation ne dérive sur les cultures sensibles. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et sources d'approvisionnement en eau. Laver le pulvérisateur à fond avant et après le traitement. Après l'application, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

ATTENTION : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS :

En cas de contact accidentel avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec : 1-800-424-9300
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prozar : 1-877-325-1840
Pour les informations et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc : 1-800-868-5444

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Nufarm

TROPOTOX HERBICIDE LIQUIDE SÉLECTIF

Herbicide Liquide

CONTIENT DU MCPB

POUR POIS

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: MCPB 412 g/L
(présent sous forme de sel sodique)

No. D'HOMOLOGATION 5937 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

Nufarm Agriculture
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI :

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Tropotox Herbicide Liquide Sélectif, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Tropotox Herbicide Liquide Sélectif et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Tropotox Herbicide Liquide Sélectif ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

TEMPS PROPICE : Appliquer le Tropotox Herbicide Liquide Sélectif par temps chaud alors que les plants croissent bien. Ne pas traiter en période de sécheresse.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

MÉLANGE : Pour mélanger uniformément, remplir à moitié le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, ajouter la quantité requise de Tropotox Herbicide Liquide Sélectif et brasser à fond. Ajouter le reste de l'eau et mélanger avant de pulvériser.

VOLUME DE PULVÉRISATION : Équiper le pulvérisateur de pastilles de buses pour appliquer de 150 à 200 litres d'eau par hectare avec une pression n'exédant pas 275 kPa. Avant l'application vérifier l'appareil pour vous assurer qu'il applique la quantité appropriée.

CULTURES – PÉRIODES ET TAUX D'APPLICATION :

POIS :

QUANTITÉ À APPLIQUER : Utiliser la quantité voulue de Tropotox Herbicide Liquide Sélectif pour supprimer les mauvaises herbes présentes conformément au tableau ci-dessous. **NE PAS** dépasser 4,25 L/ha. Appliquer dans 150 à 200 litres d'eau par hectare.

TEMPS PROPICE : Traiter les pois au Tropotox Herbicide Liquide Sélectif quand ils ont de trois à six feuilles déployées. **IMPORTANT** – Un traitement effectué après ce stade peut causer des dommages, surtout aux variétés précoces ou hâtives. Appliquer le Tropotox Herbicide Liquide Sélectif lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que les pois ne sont pas défavorisés par la sécheresse ou la maladie. **NE PAS** traiter au Tropotox Herbicide Liquide Sélectif les cultures autres que celles mentionnées ci-dessus.

SENSIBILITÉ DES MAUVAUSES HERBES AU TROPOTOX HERBICIDE LIQUIDE SÉLECTIF :

ANNUELLES : On obtient de meilleurs résultats quand les plants sont jeunes et en bonne croissance. La résistance s'accroît avec l'âge.

ESPÈCES SENSIBLES :

UTILISER 3,5 - 4,25 L/ha. N'utiliser la dose la plus faible que lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que les mauvaises herbes sont au stade de plantule, sans quoi la dose la plus forte est à utiliser.

- Moutarde des champs - résistante après le stade de plantule
- Neslie paniculée
- Vélar fausse giroflée
- Tabouret des champs
- Petite herbe à poux
- Amarante à racine rouge
- Chénopode blanc

ESPÈCES MOYENNEMENT SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha.

- Ortie royale
- Bourse-à-pasteur
- Laiteron potager
- Sagesse-des-chirurgiens

VIVACES :

ESPÈCES SENSIBLES : UTILISER 3,5 – 4,25 L/ha. N'utiliser la dose la plus faible que lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que les mauvaises herbes sont au stade idéal de croissance indiqué ci-dessous, sans quoi la dose la plus forte est à utiliser :

Chardon des champs : De 15 cm de haut au début de la formation des boutons.
Arrêt de croissance des parties aériennes.
Chardon vulgaire : Àu stade de rosette.
Patience crépue : Traiter les jeunes plants au stade de rosette.
Plantain : Traiter les jeunes plants au stade de rosette.

ESPÈCES MOYENNEMENT SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha.

ARRÊT DE CROISSANCE DES PARTIES AÉRIENNES

Laiteron des champs : Croissance et floraison retardées; traiter au stade de rosette.
Liseron des champs : Traiter au printemps.
Prêles des champs : Traiter à 15 cm de hauteur.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Conserver le contenant bien fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes, aliments et serres. Protéger le produit du gel. Éviter que la solution de pulvérisation ne dérive sur les cultures sensibles. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et sources d'approvisionnement en eau. Laver le pulvérisateur à fond avant et après le traitement. Après l'application, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

ATTENTION : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS :

En cas de contact accidentel avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex : 1-800-424-9300

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prozar : 1-877-325-1840

Pour les informations et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc : 1-800-868-5444

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))